

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 6 août 2018

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le sixième (6) jours d'août, deux mille dix-huit (2018) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	absente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	absent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Deux élus sont absents.

Six (6) citoyens sont présents à l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2018-08-246-2

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance régulière du 9 juillet 2018
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
 - 4.1. Ratification des déboursés du 1^{er} juillet au 30 juillet 2018 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Dépôt programme PPA 2018
 - 5.2. Club de Motoneiges Les Déserteurs
 - 5.3. Rassemblement des filles d'Isabelle Congrès d'état 24, 25 et 26 mai 2019
 - 5.4. Honorifique au comité Sur le Chemin de l'École 2018
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. TECQ, prolongation du délai des travaux pour le programme 2014-2018
 - 6.2. Adoption du Code d'Éthique et de Déontologie des Élus Municipaux sous le règlement #102-18 déposé en motion lors de la session régulière du 9 juillet dernier.
 - 6.3. Logiciel de gestion documentaire GCI Inc Progiciel Ultima
 - 6.4. Bail uniformisé pour lieu de scrutin élections 2018
 - 6.5. Rétrocession du terrain lot 4 985 525
 - 6.6. Remboursement / dédommagement
 - 6.7. Utilisation du vote par correspondance, résolution (659.4 de la LERM)
 - 6.8. MG DJ demande de courtoisie pour location de salle pour danse
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport de juillet 2018
 - 7.2. Droit d'embauche d'un chef des opérations pour la brigade d'incendie de Cacouna
 - 7.3. Embauche de monsieur Joel Rochefort à titre de chef des opérations de la brigade d'incendie

- de Cacouna sur contrat se terminant le 31 décembre 2019.
- 7.4. Démission du pompier Jérôme Roy en date du 19 juillet 2018.
- 7.5. Démission du pompier Gibert Roy en date du 19 juillet 2018.
- 8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Réparation toiture au puit Pelletier. Deux soumissionnaires.
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Location de salle / assurance-responsabilité du locataire.
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel de juillet 2018
 - 10.2. Extrait du procès-verbal du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup #2018-07-237-C en relation avec l'Entente sur le développement des différents sites du parc Industriel Territorial.
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel de juillet 2018
- 12. FINANCES
 - 12.1. Desjardins / refinancement du prêt de la rue du Patrimoine pour le secteur concerné
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
 - Aucunes
- 14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – 10 septembre 2018 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES
 - 15.1 Règlement 59-13 / chien
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-08-247-3.1

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2018

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 9 juillet 2018 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2018-08-248-4.1

4.1 Ratification des déboursés de juillet 2018 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1^{er} au 30 juillet 2018 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 95 680,78 \$ à même le fonds général.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse et Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

5. CORRESPONDANCES

5.1 Dépôt programme PPA 2018L

Lecture. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Rivière-du-Loup-Témiscouata d'une aide financière de 11 000 \$ pour les travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

2018-08-249-5.2

5.2 Club de Motoneiges Les Déserteurs

CONSIDÉRANT l'activité motivante pour nos citoyen de Cacouna;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'un montant de 100,00\$ est remis comme commandite pour le 19^{ème} Festival du tracteur organisé par le Club de Motoneiges Les Déserteurs Inc. de Cacouna les 25 et 26 août prochain.

2018-08-250-5.3

5.3 Rassemblement des Filles d'Isabelle, Congrès d'État

ATTENDU le rassemblement prévu pour le congrès d'état annuel des Filles d'Isabelle;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la salle paroissiale et la salle communautaire sont réservées pour les Filles d'Isabelle et le regroupement d'État les 24, 25 et 26 mai 2019;

QUE les salles sont offertes gratuitement.

5.4 Mention d'honneur

Une mention d'honneur est remise au comité organisateur « Sur le Chemin de l'École » afin de saluer le merveilleux travail de plusieurs bénévoles mais entre autre de :

Madame Hughette Michaud Trépanier,
Madame Chantale Beaulieu,
Monsieur Hugues Michaud,
Madame Danielle Sirois,
Monsieur Bernard Bérubé,
Monsieur Gilles Deschènes.

Grâce à vous tous et toutes, cette journée a été un franc succès.
Mille mercis.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 TECQ, prolongation du délai des travaux pour le programme 2014-2018

Lecture : Tel qu'annoncé pour le Ministre des Affaires municipales aux assises annuelles de l'UMQ tenues en mai dernier et tel qu'indiqué sur le site Web du Ministère, les modalités du programme de la TCQ 2014-2018 ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaires aux municipalités pour compléter les travaux prévus à leur programmation de travaux, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

2018-08-251-6.2

6.2 Adoption du Code d'Éthique et de Déontologie des Élus Municipaux sous le règlement #102-18 déposé en motion lors de la session régulière du 9 juillet dernier

ATTENDU la motion qui a été déposée le 9 juillet en session régulière;

ATTENDU que lecture de la motion du règlement numéro 102-18 a été lue par monsieur Benoit Thériault, conseiller;

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le règlement numéro 102-18 est adopté dans son entier et présenté au DGEQ tel que demandé par celui-ci.

2018-08-252-6.3

6.3 Logiciel de gestions documentaires GCI Inc Progiciel Ultima

ATTENDU le regroupement de 11 municipalités et de la MRC pour l'acquisition du logiciel documentaires Ultima de la firme GCI;

ATTENDU l'aide financière accordée à la MRC pour ce projet dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures de services ou d'activités en milieu municipale représentant 50% des coûts;

ATTENDU l'intérêt déjà témoigné par notre municipalité pour le projet;

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil autorise l'achat du logiciel de la gestion documentaire Ultima de la firme GCI pour un montant maximal de 3 613,64 \$ plus les taxes applicables dont 1 000 \$ pour la licence, un maximum de 2 250 \$ pour la conversion des données actuelles vers le nouveau logiciel et 363,64 \$ pour la formation;

QUE ce conseil demande à la directrice générale de prévoir une part du montant de plus ou moins 3 015 \$ concernant le contrat d'entretien annuel aux prévisions budgétaires 2019 et suivante dont la répartition entre les 11 municipalités reste à déterminer.

2018-08-253-6.4

6.4 Bail uniformisé pour le lieu de scrutin élection 2018

ATTENDU les prochaines élections annoncées par le Directeur Général des élections du Québec sont prévues pour le 1^e octobre prochain;

CONSIDÉRANT le vote par anticipation qui sera disponible le 23 et 24 septembre prochain;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la salle paroissiale du 425 rue de l'Église sera réservée par le DGEQ;

QUE le montant du loyer est de 380,00 \$ pour ces deux jours plus les taxes applicables;

QUE le local devra être ouvert de 8 :00 à 21 :00 heures pour la période précitée.

2018-08-254-6.5

6.5 Rétrocession du terrain lot 4 985 525

CONSIDÉRANT le lot 4 985 525 ayant été acquis en prévision de l'extension de la rue de la Grève;

CONSIDÉRANT ce lot n'ayant pas été nécessaire à la restructuration de la rue de la Grève;

CONSIDÉRANT le lot ayant été cédé gratuitement à la municipalité de Cacouna en l'année mille neuf cent soixante-six (1966) le cinq (5) août, tel qu'en fait foi l'acte notarié portant le numéro 30,249;

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité donne au citoyen le lot 4985525 ptie qui longe la rue de la Grève, sans frais;

QUE le citoyen devra s'acquitter de tous les frais reliés à la transaction des titres, des frais de notaires ou autres frais reliés à la reprise du lot.

2018-08-255-6.6

6.6 Remboursement / dédommagement

CONSIDÉRANT la demande de dédommagement déposée par une citoyenne suite à un bris d'eau apportée à notre connaissance le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, il en est d'un fait exceptionnel et qu'il s'avère véridique;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil rembourse à la citoyenne la somme de 189,68 \$ incluant les taxes applicables en compensation pour les inconvénients.

2018-08-256-6.7

6.7 Utilisation du vote par correspondance, résolution (659.4 de la LERM)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondances, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil utilisera le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin;

QUE cette décision est prise en fonction des élections à venir depuis le 13 novembre 2017.

2018-08-257-6.8

6.8 M.G. DJ / demande de courtoisie pour la location de salle pour la danse

ATTENDU l'engouement de nos citoyens pour les activités présentées par monsieur Michel Gagnon;

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil offre gracieusement la salle municipale pour les activités organisées par Monsieur Gagnon, concernant des soirées dansantes qui auront lieux les mercredis 5, 12, 19 et 26 septembre 2018 ainsi que les mercredis du 3 et 10 octobre 2018 et ce gratuitement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Service incendie – Rapport juillet 2018

Dépôt du rapport du service incendie juillet 2018 pour information.

2018-08-258-7.2

7.2 Droit d'embauche d'un chef des opérations pour la brigade d'incendie de Cacouna

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil donne tous les pouvoirs d'embauche d'un chef des opérations pour la brigade d'incendie à madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Carole Pigeon, directrice générale / secrétaire trésorière de la municipalité de Cacouna.

2018-08-259-7.3

7.3 Embauche de monsieur Joël Rochefort au titre de Chef des Opérations de la brigade d'incendie de Cacouna sur contrat se terminant le 31 décembre 2019

CONSIDÉRANT les pouvoir donnés à madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Carole Pigeon, directrice générale pour l'embauche d'un Chef des Opérations de la brigade d'incendie de Cacouna qui relèvera de la brigade d'incendie de Rivière-du-Loup;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat soumis devant conseil est accepté dans son entier à la satisfaction de monsieur Joël Rochefort et pour un temps déterminé se terminant le 31 décembre 2019 aux conditions énumérées dans ce contrat.

QUE madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Carole Pigeon, directrice générale sont autorisées à signer ledit contrat.

2018-08-260-7.4

7.4 Démission du pompier Jérôme Roy en date du 19 juillet 2018

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE suite à la lettre de démission datée du 19 juin 2018;

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Jérôme Roy à titre de pompier pour la brigade de Cacouna.

2018-08-261-7.5

7.5 Démission du pompier Gilbert Roy en date du 19 juillet 2018

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE suite à la lettre de démission datée du 19 juin 2018;

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Gilbert Roy à titre de pompier pour la brigade de Cacouna.

8. TRAVAUX PUBLICS

2018-08-262-8.1

8.1 Réparation de la toiture au puit Pelletier

ATTENDU que deux soumissions ont été déposées pour la réparation de la toiture au puit Pelletier :

Construction Roland Lebel	1 880,00 \$ plus les taxes applicables
RML Construction Inc.	1 300,00 \$ plus les taxes applicables

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat est accordé à RML Construction Inc sous les conditions émises à la soumission.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-08-263-9.1

9.1 Location de salle / assurance responsabilité du locataire

ATTENDU que lors d'une location de salle, le locataire doit aviser son assureur de la location;

CONSIDÉRANT que parfois la salle est offerte gratuitement pour des funérailles et que donc le contrat de location *n'était* pas signé;

CONSIDÉRANT que les assureurs de la municipalité de Cacouna nous oblige à aviser nos locataires de prendre une assurance responsabilité civile lorsque ceux-ci font la réservation de n'importe quelle salle de la municipalité de Cacouna;

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE tout locataire, qui paie ou qui ait gratuitement une salle, doivent signer un contrat de location et doivent aviser leur assurance de l'évènement et de la date de location;

QUE la municipalité s'engage à faire en sorte d'aviser spécifiquement le locataire des obligations de celui-ci concernant l'assurance responsabilité;

QUE ceci s'applique autant aux organismes à but non-lucratif qu'à toute autre personne qui loue les locaux municipaux.

QU'un locataire qui loue sur plusieurs jours un local, devra apporter la preuve d'assurance responsabilité à notre attention par une copie d'assurance en date de l'année en cours.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Permis de construction et certificats d'autorisation – Rapport mensuel de juillet 2018

Dépôt du rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation du mois juillet 2018 sont déposés au conseil pour information générale.

2018-08-264-10.2

10.2 Extrait du procès-verbal de la MRC de Rivière-du-Loup #2018-07-237-C en relation avec l'Entente sur le développement des différents sites du parc Industriel Territorial.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil apporte l'extrait en résolution afin de garder dans ses archives l'entente.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Loisirs Kakou – Rapport mensuel juillet 2018

Dépôt du rapport des activités des Loisirs Kakou du mois juillet 2018 pour information générale.

12. FINANCES

2018-08-265-12.1

12.1 Desjardins / refinancement du prêt de la rue du Patrimoine pour le secteur concerné

ATTENDU la portion à refinancer de 68 100,00 \$ qui n'a pas besoin d'être présentée en appel d'offre selon la nouvelle *Loi 122*;

CONSIDÉRANT la portion qui est payable par les contribuables pour le solde du prêt restant du PR5;

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le financement sera avec Desjardins sur cinq (5) ans à un taux d'intérêt de 5,090% l'an calculé mensuellement et non à l'avance;

QUE le remboursement du prêt est échelonné sur cinq (5) ans répartie sur un montant annuel sans les intérêts courus, à 13 620,00 \$, comme stipulé au contrat;

QUE les paiements pour le prêt PR5 seront :

1. 13 620,00 \$ plus intérêt payable le 16 juillet 2019
2. 13 620,00 \$ plus intérêt payable le 16 juillet 2020
3. 13 620,00 \$ plus intérêt payable le 16 juillet 2021
4. 13 620,00 \$ plus intérêt payable le 16 juillet 2022
5. 13 620,00 \$ plus intérêt payable le 16 juillet 2023

13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucune

14. INFORMATIONS

14.1 Prochaine réunion du conseil – 10 septembre 2018 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Règlement 59-13 / Chien

Précisions suite à la réception de plusieurs plaintes concernant la nuisance causée par les chiens.

Le règlement en vigueur numéro 59-13 qui a été adopté le 11 juin 2013, mentionne le nombre de chiens (2) et le nombre de chats (3) permis par résidence;

La réglementation et les sanctions imposées afin de procéder à l'application du règlement 59-13 de notre municipalité devront être appliquées comme suis;

À partir de ce jour, l'inspecteur municipal devra émettre des constats d'infractions en respectant la procédure qui suivante :

- | | |
|----------------------|---|
| Première infraction | lettre d'avis avec copie papier du règlement numéro 59-13 par courrier enregistré; |
| Deuxième infraction | lettre d'avis qu'une demande à la cours municipal sera déposé afin d'émettre une contravention selon les tarifs journaliers qui répondent au règlement 59-13; |
| Troisième infraction | saisi de l'animal allant jusqu'à la possibilité de l'euthanasie tel que décrit au règlement 59-13. |

La Sureté du Québec a autorité d'émettre une contravention en tout temps si le règlement n'est pas respecté;

L'inspecteur municipal fera en sorte de publier un document sur le règlement 59-13 avec l'assentiment de la directrice générale.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-08-266-17.1

17.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20 h 42 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
maire

Carole Pigeon
directrice générale
